

MOTION INTER-DELEGATIONS MEDECINS DU MONDE

Nous, adhérent.e.s de Médecins du Monde, souhaitons mettre au débat, lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022, en vertu de l'Art. 15-2 des statuts de l'association « l'Assemblée Générale délibère également sur les sujets demandés au président de l'association au moins 28 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale, par au moins 100 de ses membres à jour de cotisations », la question de la gouvernance de l'association, notamment autour du processus de régionalisation et de la déclinaison opérationnelle de la stratégie France,

En effet, l'avenir des missions France a été scellé dans la « note d'orientation pour la mise en œuvre de la stratégie nationale France de mars 2021 », sans consultation des délégations et sa mise en œuvre nous paraît très éloignée de la réalité des terrains.

La légitimité, la place opérationnelle et politique de l'association sur les terrains en France s'en trouvent aujourd'hui fortement impactées.

L'ouverture, la transparence, la démocratie et l'élaboration collective figurent parmi les valeurs essentielles qui définissent Médecins du Monde, et dans lesquelles ses salarié.e.s et ses bénévoles se reconnaissent. Nous, adhérent.e.s, estimons que ces principes n'ont pas été respectés par les instances nationales lors de la déclinaison opérationnelle de la stratégie France. Une rupture de confiance s'est instaurée et nous souhaitons que les instances nationales en soient conscientes et qu'elles prennent les mesures nécessaires pour la restaurer.

Nous souhaitons ainsi pouvoir échanger sur les questions suivantes :

- Quel projet politique sous-tend les orientations budgétaires ? Sur quels critères s'appuient les décisions d'ouvertures ou de fermetures de programmes et quels sont les espaces de concertation prévus avec les équipes terrain avant la prise de décision afin d'en évaluer la pertinence ?
- Qu'en est-il du processus de régionalisation, dont la perte de sens est vécue par de nombreuses délégations en raison d'une verticalité dans les décisions et de l'absence de réponses à leurs interrogations ? Quelles seraient les possibles modalités d'autonomie décisionnelle et financière, qui étaient au cœur des questions de la phase 2 du travail initié en 2018 ?
- Comment restaurer des espaces effectifs d'élaboration collective et de décision entre les instances nationales et les terrains France ?

Nous souhaitons la validation par l'Assemblée Générale pour la mise en place de groupes de travail permettant de réfléchir à ces différentes questions, et notamment :

- Repenser les différentes fonctions de gouvernance dans l'Institution. S'il y a beaucoup de lieux d'échanges et de partages, les lieux de décisions apparaissent peu accessibles aux délégations régionales.
- Reprendre la phase 2 du travail de la régionalisation, avec comme objectif la mise en œuvre d'une plus grande autonomie des délégations.
- La création d'instances mixtes (Conseil d'Administration / DOF / délégations / salariés) où se discuteront et se décideront :
 - o En amont de toute démarche, la pertinence et la faisabilité des nouveaux projets. Que ceux-ci soient évalués par rapport à leur sens, leur dimension politique, et

leurs inscriptions dans le cadre de la défaillance de la prise en charge en matière sanitaire du droit commun.

- La fermeture ou l'ouverture des programmes.
- Et toute autre grande décision impactant la vie de l'association sur les territoires.

Nous sommes certain.e.s que ces débats permettront de repenser la gouvernance de l'association pour qu'elle soit plus juste, plus partagée et surtout plus attentive aux besoins des terrains et aux équipes locales, dont l'enthousiasme et la créativité représentent une force que Médecins du Monde se doit de préserver.

Nous demeurons à votre disposition, en amont de l'Assemblée Générale, pour préciser certains points et pour soutenir l'organisation du débat que nous souhaitons constructif, transparent et à la hauteur de notre engagement à tou.t.e.s auprès des personnes que nous accompagnons.

Si vous souhaitez que le sujet "motion inter-délégations Médecins du Monde" soit ajouté à l'ordre du jour de l'Ag du 25 juin 2022, vous devez :

- » Figurer sur la liste officielle des adhérents de Médecins du Monde
- » Être à jour de la cotisation 2022
- » Envoyer par Email, uniquement à partir de l'adresse de messagerie sur laquelle vous avez reçu ce courriel
- » Compléter le document et l'adresser à motion-interdelegation.agjuin2022@medecinsdunmonde.net
- » Avant le dimanche 29 mai 2022

Pour rappel

Un sujet complémentaire à l'ordre du jour des Assemblées Générales peut être demandé à condition :

- » Qu'il soit demandé par au moins cent adhérents à jour de cotisation
- » Qu'il ne soit pas contraire à l'ordre public, ou formulée *ad nominem*, ou ne dépendrait pas des prérogatives de l'assemblée générale au titre des statuts
- » Qu'il parvienne à la Présidence 25 jours francs avant l'assemblée générale

Je soussigné (nom & prénom) _____

Demande à la Présidente que le sujet intitulé "Motion inter-délégations Médecins du Monde" soit ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022

Fait à _____

Le _____

